



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/BUR/38/2
31 janvier 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
Protocoles y relatifs

Bruxelles, 13-14 mars 1991

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Ordre du jour provisoire annotéPoint 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, établi par le secrétariat sous la cote UNEP/BUR/38/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour - Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme et budget 1990-1991 approuvés

(a) Un rapport d'activité écrit portant sur la période 1er septembre 1990 - 31 janvier 1991 est disponible sous la cote UNEP/BUR/38/3. Le Coordonnateur soulignera les principales questions et faits marquants intervenus depuis la dernière réunion du Bureau. Le Bureau sera invité à formuler des observations sur le rapport et à prendre note de celui-ci.

(b) Sur la base du rapport de la réunion du Groupe de travail d'experts sur le projet de protocole "offshore" (UNEP(OCA)/MED WG.18/4), le Bureau sera invité à autoriser le Directeur exécutif à convoquer en 1992 une Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole relatif à la protection de mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore").

Point 3 de l'ordre du jour - Contribution des Etats côtiers méditerranéens à la Conférence 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Le Bureau sera invité à examiner et à approuver le document UNEP/BUR/38/4, concernant le rapport méditerranéen pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, qui a été établi par le secrétariat, puis examiné et adopté par la réunion d'experts (Athènes, 16-18 janvier 1991).

Point 4 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

Le Bureau sera invité à prendre une décision concernant la date et le lieu de sa prochaine réunion.

Point 5 de l'ordre du jour - Questions diverses

Le Bureau pourra examiner toutes autres questions relatives au Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 6 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis au Bureau pour adoption.

Emploi du temps provisoire

| Date | 9.30 - 12.30 | 14.30 - 17.30 |
|-------------------|-------------------------------|---------------|
| Mercredi, 13 mars | Points 1,2 de l'ordre du jour | Points 3,4 |
| Jeudi, 14 mars | Points 5,6 | |